

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 4 mai 2010 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 28 avril 2010 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Marguerite LEBLANC, M. Eric DESREUMAUX, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Alain FAUVARQUE, Adjoint au Maire, M. Etienne LEFEBVRE, Mmes Jeannine DELOMBAERDE, Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, Edith MINNE, M. Pierre BOURGOIS, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Béatrice TONNEAU, Nathalie HERBAUX, M. Alexandre MEZIERE, Mme Martine SOINNE, Melle Juliette KOWALSKI, M. Yves ROOSES, Mme Séverine BRUNEEL, M. Jean-Max LEFEBVRE

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Xavier RUYANT (à M. Eric DESREUMAUX), Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), M. Mario GONZALEZ (à Mme Séverine BRUNEEL)

Absent : M. Jean-Pierre LEMAI

N° 10-2-5

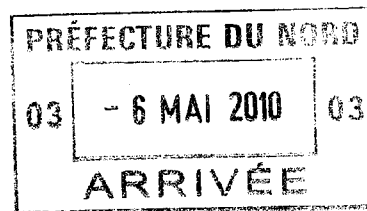
Intercommunalité

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)

Prise de la compétence
« Cours d'eau et canaux domaniaux »
limitée au Canal de Roubaix et à la Marque
canalisée – 1^{ère} étape : mise en place d'une
expérimentation »

Elaboration du Plan Bleu Lille Métropole

Approbation



Rapport de M. le Maire

Lors de la séance du 2 octobre 2009, le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille a adopté la délibération n°09 C 0023 décidant la prise de compétence « Cours d'eau et canaux domaniaux, limitée au Canal de Roubaix et à la Marque Canalisée ».

- Considérant que la mise en place du Plan Bleu Métropolitain passant en premier lieu par, la sauvegarde et la valorisation des voies d'eau décentralisables aujourd'hui délaissées est un projet auquel la commune de Bondues est favorable.

Mais :

- Considérant les incohérences issues de la comparaison entre la délibération sus visée qui ne précise pas de délai de mise en œuvre, et les contrats de territoires qui définissent des priorités dans ce domaine,
- Considérant le manque de visibilité quant à la programmation et au financement du Plan Bleu dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement,

- Considérant en particulier l'absence de justifications suffisantes quant à la subordination de cette prise de compétences à la décision d'approuver l'intervention communautaire pour le creusement d'un nouveau canal, entre La Madeleine et Lille, dans le cadre du projet « Quais de la Deûle ». Ce projet (coût estimé à 47 millions d'euros avec une participation communautaire de 25 %) est jugé prioritaire alors que l'un des objets de cette délibération est de permettre de définir préalablement une vision stratégique et une planification globales compte tenu des coûts très importants qui sont en jeu.
- Considérant la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Considérant l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal :

- s'oppose à cette délibération telle qu'elle est présentée
- autorise Monsieur le Maire à notifier sa position à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Travaux préparatoires
CA du 20 avril 2010
Commission Générale du 27 avril 2010

Présents :	28
Pouvoirs :	4
Votants :	32
Abstention :	1
(Y. ROUSES)	
Exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

Application de l'Art. 2 de la Loi
n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée.
Le Maire de BONDUES certifie que
M. le Préfet,

a reçu la Présente
Délibération le 6 mai 2010.



Maire
[Signature]
P. DELEBARRE

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

